

**Mathieu Hanotin**

Vice-président

Réf. : DE /GT/MMB/2010/02877

S:\\_PEI\Sat-D.St-O Pleyel\10 Foncier\1012 02 àMaire Pjt3.doc

Affaire suivie par : Gérard THEBAULT

Tél. : 01 43 93 96 81

**Madame Jacqueline Rouillon**

Conseillère Générale

Maire

Hôtel de Ville

6 place de la République

93406 SAINT-OUEN CEDEX

Bobigny, le 21 DEC. 2010

Madame le Maire,

Par courrier en date du 20 octobre dernier, vous m'avez fait part de votre intention de ne pas inscrire au budget primitif de la commune pour 2011 les crédits liés à l'acquisition des terrains nécessaires à la construction du collège intercommunal Saint-Denis/Saint-Ouen.

Je tiens tout d'abord à vous dire mon étonnement et mon regret à la lecture de votre courrier.

Je ne peux que confirmer les informations que je vous ai données lors de notre dernière entrevue en Mairie.

Le Département doit faire face à des besoins immédiats en matière d'accueil des nouveaux collégiens. C'est pourquoi le Conseil général met en place un programme exceptionnel d'investissement sur 5 ans (PEI 2010-2015) pour créer 6 nouveaux établissements pour faire face à la forte hausse démographique attendue.

Parallèlement, ce PEI prévoit la reconstruction ou la rénovation de 15 autres établissements. Ces travaux, jugés nécessaires, pour certains depuis 2001, ont été inscrits au précédent Programme Pluriannuel d'Investissement sans que les financements correspondants aient été mis en place.

Le collège des Docks ne faisait pas partie de cette liste, alors que la rénovation du collège Jean-Jaurès à Saint-Ouen et la création du collège intercommunal du quartier Pleyel figuraient en bonne place depuis plusieurs années. Ce dernier permettra de désengorger le collège Jean-Jaurès dès la rentrée 2014 en accueillant 200 à 300 collégiens de Saint-Ouen dans une logique de recrutement de proximité pour la partie Nord de la ville.

Sans l'arrivée de ce nouvel établissement, nous serions confrontés à une situation inenvisageable : laisser des collégiens sans affectation.

Comme je vous l'ai indiqué lors de notre rencontre, la nécessité de construire, à terme un collège dans le quartier des Docks, n'est pas remise en cause. Mais elle devra intervenir au moment opportun afin d'être en phase avec l'évolution de la démographie du quartier.

C'est pourquoi ce projet ne figure pas au programme du PEI 2010, mais pourra trouver sa place dans un prochain plan.

Comme vous le savez, pour réaliser les 21 projets du PEI, le Département devra faire appel à des contrats de partenariat.

Ce devrait être le cas pour le collège intercommunal à Pleyel. Ces contrats permettent de diminuer les temps de réalisation, mais exigent la mise à disposition préalable des terrains.

La décision de ne pas acquérir les terrains nécessaires au projet de collège intercommunal risque donc de retarder sa réalisation de manière importante, entraînant ainsi une impossibilité à accueillir la montée des effectifs attendue sur Saint-Ouen pour 2014, et ce, sans pour autant avoir le moindre effet sur la programmation de celui des Docks.

Enfin, sachez que Didier Paillard, Maire de Saint-Denis, a répondu favorablement à notre demande d'acquisition de terrains pouvant accueillir ce collège.

Je vous demande donc, dans l'intérêt de la population et de celui des collégiens de reconsidérer la position de votre collectivité quant à l'acquisition des terrains.

Je vous prie de croire, Madame le Maire, à l'assurance de ma considération distinguée.



**Mathieu Hanotin**